

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE	VOIE AERIEUNE	
	Six mois - Un an	Six mois - Un an	La ligne 1.000 francs
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f	Chaque annonce répétée... Moitié prix
	Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie, Etranger : Autres Pays	20.000f, 40.000f, 23.000f, 46.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Prix du numéro Année courante 600f	Année ant. 700f	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro	Par la poste	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81
	Journal légalisé 900 f		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

1999	
12 mai	Décret n° 99-443 portant promotions dans l'Ordre national du Lion à titre étranger 1209
12 mai	Décret n° 99-444 portant promotion dans l'Ordre national du Lion à titre étranger 1210
12 mai	Décret n° 99-445 portant promotion dans l'Ordre du Mérite à titre étranger 1210
18 mai	Décret n° 99-447 portant promotion dans l'Ordre du Mérite à titre exceptionnel 1210
19 mai	Décret n° 99-450 portant promotions et nomination dans l'Ordre national du Lion à titre exceptionnel 1211
19 mai	Décret n° 99-451 portant promotions et nominations dans l'Ordre du Mérite à titre exceptionnel 1214

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

1998	
3 juillet	Arrêté interministériel n° 5961MJ/MFA portant attribution de la qualité d'officier de Police judiciaire à des militaires de la Gendarmerie nationale 1218
1999	
13 juillet	Arrêté interministériel n° 4803 MJ/MFA portant attribution de la qualité d'officier de police judiciaire à des militaires de la Gendarmerie 1219

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

1999	
2 juillet	Arrêté ministériel n° 4621 MEFP/DMC portant agrément de personnes physiques ou morales autres que les banques intermédiaires agréées habilitées à exécuter des opérations de change manuel 1219
2 juillet	Arrêté ministériel n° 4628 MEFP/DPS portant obligation de dépôt à la Direction de la Prévision et de la Statistique des états financiers annuels des entreprises visées par l'article 2 du règlement n° 04-CM-96 du Conseil des Ministres de l'UEMOA relatif au Système de Comptabilité ouest africain (SYSCOA) 1220

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	1220
----------	------

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET n° 99-443 du 12 mai 1999
portant promotions dans l'Ordre national du Lion à titre étranger.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution ;

Vu le Code de l'Ordre national du Lion ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont promus au grade d'Officier dans l'Ordre national du Lion à titre étranger :

MM. Nicolas Hulot, Président de la Fondation "Nicolas Hulot";

Claude Raymond Blain, responsable de la professionnalisation des organisations de producteurs cotonniers ;

René Roch, Président de la Fédération internationale d'Escrime.

Art. 2. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 mai 1999.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

DÉCRET n° 99-444 du 12 mai 1999

portant promotion et nomination dans l'Ordre national du Lion à titre étranger.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution ;

Vu le Code de l'Ordre national du Lion ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est promu au grade d'Officier dans l'Ordre national du Lion à titre étranger : M. le docteur Damel Neves représentant du Rotary international.

Art. 2. — Est nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Lion à titre étranger : M. Victor Marcel Hedue géomètre-expert foncier à Dakar.

Art. 3. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 mai 1999.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

DÉCRET n° 99-445 du 12 mai 1999

portant promotion dans l'Ordre du Mérite à titre étranger.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 71-652 du 9 juin 1971, réglementant l'Ordre du Mérite ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est promue au grade d'Officier dans l'Ordre du Mérite à titre étranger : M^{me} Mette Klouman, Directrice du Service international de la LHL.

Art. 2. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 mai 1999.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

DÉCRET n° 99-447 du 18 mai 1999

portant promotion dans l'Ordre du Mérite à titre exceptionnel.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 71-652 du 9 juin 1971, réglementant l'Ordre du Mérite ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est promu au grade de Commandeur dans l'Ordre du Mérite à titre exceptionnel : M. Cheikh Oumar Signaté, ingénieur informaticien, ancien Directeur de l'Automatisation des Fichiers au Ministère de l'Intérieur, Dakar.

Art. 2. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 18 mai 1999.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

DECRET n° 99-450 du 19 mai 1999

portant promotions et nomination dans l'Ordre national du Lion à titre exceptionnel.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION;

Vu la Constitution;

Vu le Code de l'Ordre national du Lion;

Sur présentation du Grand-Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est promu au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Lion à titre exceptionnel : M. le colonel Mbaye Faye, Sous Chef d'Etat-Major Général des Armées.

Art. 2. — Sont promus au grade d'Officier dans l'Ordre national du Lion à titre exceptionnel :

MM. le colonel Meissa Tamba, DIRPA;

le colonel Yoro Koné, COMFORMI;

Art. 3. — Sont nommés au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Lion à titre exceptionnel :

MM. le colonel Abdoulaye Fall, COMPOREX;

le médecin-Lieutenant Colonel Boubou Sarré, Médecin-Chef de la FOREX;

le lieutenant-colonel Cheikh A.T. Touré, chef D.T.T;

le lieutenant-colonel Papa Samba Camara, chef EMG/DIS;

le commandant Assane Diop, chef de corps BSG;

le capitaine de Corvette Alassane Aly Hanne, chef du Service social;

le commandant Touba Lô, EMG/DTE;

le Capitaine de corvette Jean Baptiste Faye, EMG/DTE;

le capitaine Alioune Mbaye, BATMAT;

le commandant Paul Ndiaye, Adjt OPS/Bat.Codos;

le commandant Mamadou Kâne, conseiller Mer/Marine;

le capitaine Amadou Kâne, suivi OPS/Bat.Codos;

le capitaine Yoro Oumar Sy, commandant d'unité Bat.Arti;

le capitaine Nfarmara Masaly, commandant d'unité Bat.Arti;

le capitaine Fulgence Ndour, commandant d'unité Bat 6;

MM le capitaine Adama Diop, commandant d'unité 3/26 Bra;

le capitaine Cheikh A.T. Thioune, commandant d'unité BHR;

le commandant Samba Bèye, DAS BAT MAT;

le capitaine Ibrahima Ndiaye, commandant d'unité Bat Codos;

le commandant Momar Sène, chirurgien B.Santé;

le médecin-lieutenant Sara Boury Gning, médecin B.Santé;

le lieutenant Babacar Diagne, officier Trans-Bat.Trans;

le lieutenant Moussa Dème, commandant d'unité Bat-Codos;

le capitaine Nguirane Ndiaye, commandant d'unité Bat-Codos;

le capitaine Abdoulaye Ndiaye, commandant d'unité Bat-Paras;

le capitaine Mamadou Diouf, commandant d'unité Bat-Blindés;

le capitaine Assane Bèye, chef d'escadron LGI;

le commandant Christian Ndour, conseiller Air/GOAA;

le capitaine Fidèle Fonséca, commandant d'unité Batrain;

le capitaine Antoine MB. Koré, officier Rens/BHR;

le lieutenant Samba Sène, adjoint officier RENS/BAR ARTI;

le commandant Pape Thiam, Comzone Arrière 1° Bat;

le commandant Abibou Faye, conseiller Mer/Marine;

le commandant Mamadou Fedhior, adjoint Log/Bat Mat;

le commandant Maname Wade, OPS FORMI - Bat 5;

le lieutenant Mamadou Ndir, commandant d'unité B. blindés;

le capitaine Abou Thiam, suivi OPS 22° BRA;

le commandant Mapathé Seck, anestésiste B. Santé;

le capitaine Djibril Kanouté, commandant d'unité Bat Codos;

le capitaine Doudou Ndiaye, commandant d'unité Bat-Int;

MM: l'adjudant Alioune Sène, chef de poste SM/BHR ;
 l'adjudant Ousseynou Guèye, chancelier Bat 2 ;
 l'adjudant major Doudou Ndiaye, chef de section BATRAIN ;
 l'adjudant chef Mamadou M. Ngom, chef de section BATRAIN ;
 le sergent-chef Charles Mendy, SOA/Bat-Codos ;
 l'adjudant Ibra Gningue, chef de section Bat-Codos ;
 l'adjudant Mbassa Sarr Fall, chef de section Bat-Codos ;
 le premier maître Félix Boissy, A Bord EDIC/ Marine ;
 le sergent-chef Ibrahima Seck, pilote GOAA ;
 l'adjudant Alassane Hane, chef de section Bat-Paras ;
 l'adjudant-chef Abou Faye, chef de patrouille 1^o escadron BB ;
 l'adjudant-major Sada Kanté, chef de section Bat-blindés ;
 le sergent Bademba Sow, chef de groupe Bat-blindés ;
 l'adjudant El Hadji Matar Guèye, chef de section 3/26 BRA ;
 le sergent-chef Ibrahima Goudiaby, chef de section Bat-6 ;
 le sergent Abdoulaye Fall, chef de groupe Bat-Paras ;
 l'adjudant-chef Mamadou Sy, conducteur d'engin au Génie ;
 le sergent-chef Modou Ngom, Hygéniste au Bat-santé ;
 le sergent-chef Mapathé Mbessane, anestésiste Bat-santé ;
 le sergent-chef Ousseynou Sow, infirmier Bat-santé ;
 l'adjudant Falilou Ndiaye, chef de section Bat-int ;
 l'adjudant-major Oumar Guèye, chef de section ENOA ;
 le caporal-chef Jean Jacques Faye, chef de groupe 22^o BRA ;
 l'adjudant Mamadou Diouf, dépanneur Motorala-B. trans ;

MM: l'adjudant-chef Naby Ndiayé, chef de section Bat-Mat ;
 l'adjudant-chef Daouda Fédhior, chef de section Bat 12 ;
 le sergent Papa S. Signaté, chef de groupe Bat-Mat ;
 le soldat de 1^{re} classe Mamadou Diop, grenadier Voltigeur/ B. Codos ;
 l'adjudant Mansour Mbaye, chef de section Bat-Codos ;
 le caporal-chef Thobis. Batiga, chef de Groupe Bat-Codos ;
 le sergent-chef Ousmane Ndiaye, chef de section Bat-codos ;
 le second maître Boubacar Sow, A Bord EDIC/ Marine ;
 le premier maître Mamadou Mbengue, A Bord PHM-Fouta ;
 le premier maître Gabriel Goudiaby, BSC Saint-Louis/Marine ;
 le sergent Boubar Ouattara, mécanicien GOAA ;
 le caporal-chef Aliou Moctar Sy, chef de groupe Bat Paras ;
 le MDL/Chef Serigne Falilou Niang, chef d'engin LGI ;
 le caporal-chef Simon Assine, chef de groupe 26^o BRA ;
 le sergent Bakary Diatta, chef de groupe Bat-Paras ;
 le caporal Adrien Sambou, chef de groupe Bat-Paras ;
 le sergent Jean Mendy, chef de groupe BATRAIN ;
 le sergent-chef Justin Badji, SOA/BATRAIN ;
 l'adjudant Mamadou Diouf, chef de Soude au Génie ;
 l'adjudant Souleymane Mané, chef de section au Génie ;
 le sergent Ousmane Diop, chef de groupe au BATRAIN ;
 le sous-lieutenant Yaya Sy, chef de section Bat-Codos ;
 le soldat de 1^{re} classe Alioune Sène n^o 1, grenadier-voltigeur/B.Arti ;
 le soldat de 1^{re} classe Babacar S. Ndiaye, pointeur Bat-Arti ;
 le soldat de 1^o CST Philippes A. Coly, Jalonneur Bat-Arti ;
 le brigadier Mamadou Diatta, chef d'équipe Bat-Arti ;

MM. le caporal Bouya Diop, chef d'équipe Bat-Arti ;
 le caporal Pape O. Seck, chef d'équipe Bat-Arti ;
 le sergent-chef Pierre Dogué, chef de section Bat-Arti ;
 l'adjudant Abdou Niang, transitaire au BHR ;
 le sergent Ibrahima Ndiaye, photographe au BHR ;
 le sergent Ibrahima Badiane, chef de groupe 22° BRA ;
 le sergent Oumar Ndior, infirmier Bat-Santé ;
 le caporal-chef Mouhamadou M. Diakhaté, infirmier B. santé ;
 le soldat de 1^{ère} classe Abdou Aziz Dianko, tireur /Marine ;
 le soldat de 1^{ère} classe Ibrahima Ndour, tireur /Marine ;
 le sergent-chef El Hadji Tine, chef de section Bat.int ;
 le sergent-chef Emmanuel Manga, chef de section Bat.int ;
 le caporal-chef Mathias Ndong, chef de groupe Bat 2 ;
 le fonctionnaire caporal Arona Sané, chef d'équipe Bat 2 ;
 le sergent-chef Ousmane Fall, chef Ct- Sattelite B.Trans ;
 le sergent Maguette Gningue, chiffreur B.Trans ;
 l'Adjudant Mademba Ndiaye, chef de section Bat 1 ;
 le soldat de 1^{ère} classe Babacar Diallo, mécanicien Bat-Mat ;
 le soldat de 1^{ère} classe Banda Lô, grenadier Voltigeur/Bat 1 ;
 l'adjudant-chef Momar Badiane, chef peloton Transport Bat 2 ;
 le sergent-chef Souleye Kambaye, SOA/BTG ;
 le caporal-chef Geoffroy D. Boissy, chef d'équipe ENSOA ;
 le caporal-chef Ousmane Guèye, chef d'équipe Bat-Mat ;
 le caporal Lamine Diédhiou, chef d'équipe Bat-Mat ;
 le caporal-chef Mamadou Badji, magasinier Bat-int ;
 le sergent Eugène Faye, chef de groupe GOAA ;

MM. le quartier maître de 2^e classe Jean pierre Bodiane, équipage EDIC ;
 le quartier maître de 1^{ère} classe Mamadou Ly équipage EDIC ;
 le maître Ngagne Ndimé, A bord Fouta / Marine ;
 le quartier maître de 1^{ère} classe Bourama Sadio, équipage Fouta ;
 le maître Ismaïla Badji, BSC Saint-Louis /Marine ;
 l'adjudant Diogal Diop, pilote au GOAA ;
 le caporal Chérif Ndiaye, chef d'équipe Bat-paras ;
 le soldat de 1^{ère} classe Abdou Diagne, grenadier voltigeur/Bat-paras ;
 le MDL Oumar Sall, tireur LGI ;
 le MDL Oumar Aw, chef d'engin LGI ;
 l'adjudant Victor Sagna, chef d'engin Bat-blindés ;
 le caporal-chef Robert Faye, chef d'équipe Bat-blindés ;
 le sergent-chef Mbaye Sarr Diagne, chef de section 26° BRA ;
 le caporal-chef Thierno J. Diatta, chef de groupe Bat 6 ;
 le fonctionnaire caporal El Hadji M. Niaré, chef d'équipe 26° BRA ;
 le caporal Gaston A. Coly chef d'équipe Bat 6 ;
 le soldat de 1^{ère} classe Assane Guèye, grenadier voltigeur Bat-paras ;
 le soldat de 1^{ère} classe Cheikh Sèye, grenadier voltigeur Bat-paras ;
 le caporal-chef Abdoul Aziz Ndiaye, chef d'équipe BATRAIN ;
 le sergent Ousmane Ndione, mécanicien au Génie ;
 le sergent Pape Nd. Albis, chef d'Escouade au Génie ;
 le brigadier-chef Abdoulaye Ndéné, chef d'équipe Bat-arti ;
 le brigadier Mamadou Nouha Sonko, chef d'équipe Bat-arti ;
 le fonctionnaire caporal Adama Diédhiou, chef d'équipe Bat-arti ;
 le soldat de 1^{ère} classe Mamadou Diédhiou, pointeur Bat-arti ;
 le soldat de 1^{ère} CST Mbissane Ndour, jalonneur Bat-arti ;

MM. le soldat de 1^{ère} classe Yatma Thiam, pointeur Bat-
arti ;
le fonctionnaire caporal Sékou M. Seydi, chef
d'équipe Bat-12 ;
le caporal-chef Djibril Dione, chef de groupe Bat
12 ;
le Sergent-chef Abdoulaye Babou, chef station
22° BRA ;
l'adjudant Mountaga Fédhior, réanimateur Bat-
santé ;
le sergent Mamadou Diop, infirmier Bat-santé ;
le matelot Ababacar Fall, fusilier / Marine ;
le caporal-chef Léon Songo Ndour, chef d'équipe
Bat-int ;
le soldat de 1^{ère} classe Mathias Diatta, grenadier
voltigeur 22° BRA ;
le soldat de 1^{ère} classe Ady Ngom, chauffeur
B.trans ;
le soldat de 1^{ère} classe Jean Pierre Basse, GV/Bat 1 ;
le caporal-chef Amady Aly Diallo, chef d'équipe
B.Codos ;
le caporal-chef Yafaye Bayo, chef d'équipe
B.Codos ;
le sergent Abdou Sambou, chef de groupe
B.Codos ;
le sergent-chef Alioune B. Diémé, chef de section
B.Codos ;
le sergent-chef Assane Ndiaye, chef de section
B.Codos ;
le sergent Abdou Ndiaye, chef de groupe B.codos ;
le sergent Abdou Diatta, chef de groupe B.codos.

Art. 4. - Le Grand Chancelier de l'Ordre national
du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui
sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 mai 1999.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

DECRET n° 99-451 du 19 mai 1999

**portant promotions et nominations dans l'Ordre
du Mérite à titre exceptionnel.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE
L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 71-652 du 9 juin 1971, réglementant l'Ordre
du Mérite ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du
Lion,

DÉCRÈTE

Article premier. - Sont promus au grade de Com-
mandeur dans l'Ordre du Mérite à titre exceptionnel :

MM. le capitaine de vaisseau Mamadou Moustapha
Thioubou, chef d'Etat-Major de la Marine ;

Le colonel Amadou Fall, Chef d'Etat-Major de
l'Armée de l'Air.

Art. 2. - Sont promus au grade d'Officier dans
l'Ordre du Mérite à titre exceptionnel :

MM. le capitaine de frégate Samba Fall, adjoint
logistique au Sous-Chef d'Etat-major général
des Armées ;

le commandant Papa Guèye, directeur de la
sécurité militaire ;

le commandant Mamadou Sarr, conseiller feu
Bat-arti ;

le capitaine Adama Camara, officier transmis-
sion Batrans ;

Art. 3. - Sont nommés au grade de chevalier dans
l'Ordre du mérite à titre exceptionnel :

MM. le capitaine Issa Sèye, OPS/FORMI - BATCINQ ;

le capitaine Amadou Sadio Diallo, LOG/FORMI
BATROIS ;

le Méd/Lt. Mouhamadou M. Fall, médecin
Batcodos ;

le lieutenant Boubacar Touré, chef de section
Batcodos ;

le sous-lieutenant Bira Cheikh Mbaye, chef de
section Batcodos ;

MM. le capitaine de corvette Momar Diagne, Cdt. De
bord PHM FOUTA ;

l'EVI Serigne Fallou Diouf, BSG Saint-Louis -
Marine ;

l'EVI Birama Ba, PHM FOUTA marine ;

le sous-lieutenant Amadou Makalou, chef de
section Bat.Codos ;

le lieutenant Souleymane Kandé, chef de section
BATPARAS ;

le sous-lieutenant Thierno Guirane, chef de
section BATPARAS ;

le lieutenant Youssoupha J. Seck, chef de section
BATARTI ;

le lieutenant El Hadji M. Diagne, Batterie 105
BATARTI ;

le lieutenant Cheikhna Dieng, Batterie 155
BATARTI ;

le sous lieutenant Lamine Diouf, chef de section
BATROIS ;

- le capitaine Oumar Camara, commandant d'unité BATSIX ;
- le sous-lieutenant Babacar Faye, chef de section ENOA ;
- le sous-lieutenant Yves D. G. Mendef, chef de section - BATSIX ;
- le capitaine Doni Dieng, chef de section - BATINT ;
- le lieutenant Ibrahima Diouf, SMR BATMAT ;
- le capitaine Serigne A. Diagne, Pharmacien - BATSANTE ;
- le dentiste Lt. Mababou Kébé, Dentiste BATSANTE ;
- le Méd-lieutenant Maodo-Malick Diop, Médecin - BATSANTE ;
- le lieutenant Mamadou S F Mboup, chef de section - Génie ;
- le capitaine Ibrahima Ndao, commandant d'unité BATMAT ;
- le capitaine Birane Niang, commandant d'unité BATMAT ;
- le capitaine Martin Faye, chef prévôté - gendarmerie ;
- le lieutenant Banding Dramé, chef de section GIGN ;
- le lieutenant Amadou F C Diop, chef de section GNSP ;
- l'enseigne de vaisseau 1 Ibrahima Sow, à Bord BSC Saint-Louis Marine ;
- le lieutenant Papa Loum, pilote - EMAIR ;
- MM. le sergent Bassirou Ngom, secrétaire - B H R ;
- l'adjudant Abou Mahi Diallo, chef de section - BATRAIN ;
- le sergent-chef Makhmoud Dione, SOA BATRAIN ;
- le sergent Moussa Bâ, chef de Groupe - BATCODOS ;
- l'adjudant Abdoulaye Dramé, chef de section - BATDEUX ;
- le sergent Babacar Sène, chef de groupe - BATCODOS ;
- le maître Mamadou Bathily, à Bord EDIC-Marine ;
- le caporal-chef Kéba Kanté, chef de groupe BATRAINS ;
- l'adjudant-chef Ousmane LOUM, chef de patrouille 1 ESC BB ;
- le sergent-chef Amadou Diallo, chef d'engin Batblindés ;
- le soldat de 1^{re} classe Justin Ndèye, tireur Batblindés ;
- l'adjudant-chef Ousmane Thiadoun, chef de section GABOM ;
- le sergent Amadou Dia, chef de groupe BATSIX ;
- le sergent Mamadou Diouf, chef de groupe BATSIX ;
- l'adjudant-chef Abdoulaye Diop, SOA Génie ;
- l'adjudant-chef Pape Massale Gueye, chef de chantier Génie ;
- le maréchal des logis Ibrahima Niamana, chef de pièces BATARTI ;
- le soldat 1^{re} classe Sada Sy, tireur BATARTI ;
- le maréchal des logis-chef Tam Thiam, S/Off Trans BATARTI ;
- le MDL-chef Gilbert Sambou, Chef de pièces BATARTI ;
- l'adjudant Serigne Sow, chef de section BATDEUX ;
- le sergent-chef Serigne A. Ndiaye, chef de section BATDOUZE ;
- l'adjudant-chef Ousmane Coly Cissé, chef de section 22 BRA ;
- l'adjudant Alassane Camara, Off. TRANS BATARTI ;
- le sergent-chef Fabacary Bodian, infirmier BATSANTE ;
- le soldat de 1^{re} classe Adrien Manga, infirmier BATSANTE ;
- le sergent Matar Diédhiou, chef de Groupe Marine ;
- le 1^o classe Mouhamadou A. Ndiaye, opérateur BATINT ;
- le sergent Mamadou Ndiaye, chef de groupe BATINT ;
- l'adjudant Lansana Traoré, chef de section 22 BRA ;
- l'adjudant Henry Diène, S/OFF. manœuvre BATCINQ ;
- le 1^o classe Serigne Abou Diaw, secrétaire BATCINQ ;
- le Soldat de 1^{re} classe Léopold Gningue, cellule manœuvre BATCINQ ;
- le soldat de 1^{re} classe Fary Ndao, chauffeur BATCINQ ;
- le sergent-chef Renno Delgado, chef de section BATRANS ;
- le sergent-chef Lazard Niafouna, chef de section BATROIS ;
- le soldat de 1^{re} classe Amadou S. Mbodj, chef d'équipe BATUN ;
- l'adjudant Moulaye Sonko, artificier BATMAT ;
- le caporal-chef Moustapha Dione, mécanicien BATMAT ;

le sergent chef Mamadou Guèye, chef de section Batrois ;

le sergent Sémou Ndiaye, artificier BATMAT ;

l'adjudant-chef Karamo Mané, Gestionnaire BATINT ;

le sergent Cheikh Sidya Diarra, chef de groupe GOAA ;

le caporal chef Amadou Diagne, Secrétaire B.H.R. ;

le caporal Bademba Sow, chef d'équipe BATDOUZE ;

le sergent chef Noël Goudiaby, chef de section Batcodos ;

le sergent Moussa Sèye, chef de groupe Batcodos ;

le caporal-chef Matar Coly, chef de groupe Batcodos ;

le second maître Idrissa Traoré, à Bord EDIC Marine ;

le premier maître Gorgui Ndiaye, à Bord PHM FOUTA Marine ;

le maître principal Mourtalla Diouf, BSC St-Louis Marine ;

le sergent Modou Thiam, armurier GOAA ;

le caporal Ousmane Ndiaye, chef d'équipe BATRANS ;

le maréchal des logis Khota Diop, chef d'engin LGI ;

l'adjudant Souté Badji, chef de section batblindés ;

le caporal Mame M Diouf, chef de groupe 26 BRA ;

le caporal chef Abdoulaye Tamba, Chef d'équipe Bat-codos ;

le sergent Amadou Sall, chef de groupe Batcodos ;

le caporal-chef Mamadou Cissoko, chef de groupe Batcodos ;

le sergent-chef Jacques Sambou, chef de section Batcodos ;

le caporal Bollé Guèye, chef d'équipe Batcodos ;

le caporal chef Mamadou Diokh, chef d'équipe Batcodos ;

le second maître Ibrahima Thiam, à Bord EDIC Marine ;

le matelot Mouhamadou Sène, à Bord EDIC Marine ;

le 1^{re} classe Mamadou Mané, à Bord PHM FOUTA Marine ;

le premier maître Ibrahima Diop, BSC Saint-Louis Marine ;

le sergent Eugène Demba, mécanicien émair-GOAA ;

le sergent François Xavier NTAB, chef de groupe Batparas ;

le gendarme Demba Diakhaté, tireur AML LGI ;

le gendarme Alphonse Faye, pilote AML LGI ;

le caporal-chef Demba Sall, tireur AML -BATBLINDES ;

le caporal Arona Dione, tireur AML -BATBLINDES ;

l'adjudant Alassane Ndong, chef de section 26 BRA ;

le caporal Doudou Lamine Dabo, chef d'équipe BATSIX ;

le soldat de 1^{re} classe Samba Ngom, grenadier voltigeur BATSIX ;

le soldat de 1^{re} classe Amadou Diallo, grenadier voltigeur BATPARA ;

le caporal Ousmane Ngom, mécanicien génie ;

le caporal-chef Ngagne Dieng, chef d'escouade génie ;

le sergent Ndéné Mbodji, chef d'escouade Génie ;

l'adjudant Birame Ndiaye, poste SM BHR ;

le sergent El Hadji Loucar, Caméramen - BHR ;

le soldat de 1^{re} classe Bourama Diédhiou, grenadier voltigeur 22 BRA ;

le soldat de 1^{re} classe Seydou Sy, grenadier voltigeur 22 BRA ;

le soldat de 1^{re} classe Mamadou L. Traoré, grenadier voltigeur 22 BRA ;

le caporal-chef Etienne Tendeng, chef de groupe BATCODOS ;

le soldat de 1^{re} classe Ndongo Lecor, grenadier voltigeur BATCODOS ;

le sergent Thiara Camara, chef de groupe BATCODOS ;

le F/Caporal Laminé Bâ, chef d'équipe BATCODOS ;

le soldat de 1^{re} classe Ameth Cissé, Grenadier voltigeur BATCODOS ;

le sergent Simon Faye, chef de groupe BATDOUZE ;

le QM2 Jean Christophe Badji, à Bord EDIC Marine ;

le second maître Pape Mactar Bodian, à Bord FOUTA Marine ;

le QM1 Souleymane Dramé, BSC Saint-Louis Marine ;

le sergent Bernard Mané, Armurier EMAIR ;

le caporal Badara Dione, chef d'équipe BATPARAS ;

le gendarme Mamadou Diop, Pilote AML LGI ;
 le sergent Léopold Ndiaye, chef d'équipe BATBLINDES ;
 le sergent-chef Ansouling Diémé, chef de groupe 26 BRA ;
 le caporal-chef Ibrahima Cory Kanté, chef de groupe BATRAVGEN ;
 le soldat de 1^{ère} classe Ousmane Seck, grenadier voltigeur BATSIX ;
 le caporal Waly Sène, chef d'équipe BATRAIN ;
 le caporal-chef Mame Mandoye Niang, chef d'équipe Génie ;
 l'adjudant Mamadou Baldé, chef de section BATARTI ;
 le soldat de 1^{ère} classe Moussa Mbengue, grenadier voltigeur BATARTI ;
 le soldat de 1^{ère} classe Ismaïla Ndour, pointeur BATARTI ;
 le soldat de 1^{ère} classe Mor Talla Ndao, grenadier voltigeur BATPARAS ;
 le caporal-chef Papa Latyr Ndiaye, chef de groupe BATINT ;
 le QM1 Emile Ndior, fusilier Marine ;
 le soldat de 1^{ère} classe Cheikh T. Ndiaye, infirmier BATSANTE ;
 le soldat de 1^{ère} classe Mamadou B. Guèye, chauffeur 22 BRA ;
 le sergent Sidya Sané, infirmier BATSANTE ;
 l'adjudant Malick Bessane, chef ATEL chiffreur BATRANS ;
 le soldat de 1^{ère} classe Alphousseynou Diatta, grenadier voltigeur BATDOUZE ;
 le caporal Amadou Coly, chef d'équipe BATDOUZE ;
 le caporal Birame Ngom, mécanicien BATMAT ;
 le soldat de 1^{ère} classe Oumar Sy, Chauffeur BATDOUZE ;
 le caporal Mamadou Sané, chef d'équipe BATMAT ;
 le sergent chef Alioune Sène, SOA BATINT ;
 le sergent chef Ousmane Faye, SOA BATINT ;
 le caporal Massamba Tra, Frigoriste BATINT ;
 le caporal-chef Babacar Sarr, Fusilier Air Emair ;
 l'adjudant Moussa M'Gaye, chef de section Emair ;
 le sergent Moussé Faye, BHR ;
 le caporal Ousmane Diop, chauffeur BATDOUZE ;
 le soldat de 1^{ère} classe El Hadji Seydou Diouf, grenadier voltigeur BATCODOS ;
 le caporal-chef Salif Camara, chef de groupe BATCODOS ;

le sergent-chef Daniel Nassalan, chef de section BATCODOS ;
 le soldat de 1^{ère} classe Lamine Bâ, Grenadier Voltigeur BATCODOS ;
 le soldat de 1^{ère} classe Omar Fabouré, Grenadier Voltigeur BATCODOS ;
 le soldat de 1^{ère} classe Moustapha Ndong, Grenadier Voltigeur BATCODOS ;
 le soldat de 1^{ère} classe Cheikh T. Diallo, Grenadier Voltigeur BATCODOS ;
 le soldat de 1^{ère} classe Saliou Ndiaye, Grenadier Voltigeur BATCODOS ;
 le sergent Amath Cissé, chef de groupe BATCODOS ;
 le soldat de 1^{ère} classe Malamine Badji, Grenadier Voltigeur BATCODOS ;
 l'adjudant Issa Coly, chef de section BATCODOS ;
 l'adjudant-chef Moussa Touré, Renseignement BHR ;
 le caporal-chef Alfred Mendy, Renseignement BHR ;
 le caporal-chef Amara Badji, chef de groupe BATCODOS ;
 le caporal Robert Faye, chef de groupe BATCODOS ;
 le sergent Massaër Guèye, chef de groupe BATCODOS ;
 le Caporal-chef Abdoulaye Diop, chef de groupe BATCODOS ;
 le caporal-chef Sidy Diakhaté, chef de groupe BATCODOS ;
 le premier maître Djiby Faye, à Bord EDIC Marine ;
 le second maître Boubacar Bodian, à Bord EDIC Marine ;
 le premier maître Louis Ndione, à Bord EDIC Marine ;
 le matelot Lambert Bassène, à Bord EDIC marine ;
 le matelot Boubacar Badji, à Bord EDIC marine ;
 le second maître Léon Pascal Diatta, PHM FOUTA marine ;
 le matelot Malick Sow, PHM FOUTA marine ;
 le soldat de 1^{ère} classe Mamadou Mané, PHM FOUTA Marine ;
 le premier maître Ousmane Faye, PHM FOUTA Marine ;
 le maître Ely Sène, PHM FOUTA Marine ;
 le SM Ephrem Diatta, PHM FOUTA Marine ;
 le QM2 Oumar Kanté, PHM FOUTA Marine ;

- le soldat de 1^{re} classe Déthié Diouf, PHM FOUTA Marine ;
- le matelot Joseph King, BSC Saint-Louis Marine ;
- le second Maître Malang Diémé, BSC Saint-Louis Marine ;
- le second Maître Jean Diatta, BSC Saint-Louis Marine ;
- le matelot Salif Sadio, BSC Saint-Louis Marine ;
- le caporal Jean P. Ndecky, armurier EMAIR ;
- le sergent Louis J. E. Gomis, radio EMAIR ;
- le sergent-chef Ababacar S. Ndiaye, armurier EMAIR ;
- le sergent-chef Saleckh Haleckh, poste SM BHR ;
- le capitaine Babacar Seck, EMG DTE ;
- le commandant Mor Diandame Mbow, chef de cabinet du S/CEMGA ;
- le capitaine Babacar A. Guèye, DIRMAT ;
- le capitaine Alioune Mbengue, EMAT ;
- le capitaine Adyatou Diakhaté, BATSOUTGEN ;
- le capitaine Marcel Tine, BATINT ;
- l'adjudant-major Daouda Kâne, BATRANS ;
- l'adjudant-major Adolphe Lopy, BATINT ;
- l'adjudant-major Yoro Dia, BATRANS ;
- l'adjudant-Major François Curtis, B.H.R. ;
- l'adjudant-chef Babacar Diop, BATMAT ;
- l'adjudant-chef Sassy Faye, BATMAT ;
- l'adjudant Mamadou Diop, BATSOUTGEN ;
- le sergent-chef Ousmane Diallo, B.H.R. ;
- le sergent-chef El Hadji Mansour Niang, B.H.R. ;
- le sergent Moustapha Thiaw, B.H.R. ;
- le caporal-chef Seydina I. Malé, B.H.R. ;
- le caporal-chef Malick Thiam, B.H.R. ;
- le caporal-chef Toumany Diallo, BATMAT ;
- le caporal-chef Pierre Mendy, B.H.R. ;
- le QM.2 Kémo-lawaly Demba, B.H.R. ;
- le 1^o SM Gaïky Faye, B.S.G.

Art. 4. – Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 mai 1999.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

ARRETE INTERMINISTERIEL n° 5961 en date du 3 juillet 1998 portant attribution de la qualité d'officier de Police judiciaire à des militaires de la Gendarmerie nationale.

Article premier. – Les militaires de la Gendarmerie nationale dont les noms suivent, candidats à l'examen technique d'officier de police judiciaire, session 1997, sont déclarés admis par ordre de mérite :

- Alioune Kandji, Mle 1279 ;
- Moussa Sidibé, Mle 1411 ;
- Diéry Fall, Mle 1386 ;
- Boubacar Diouf, Mle 4406/S ;
- Babacar Diène, Mle 1177 ;
- Papa Cissé, Mle 1039 ;
- Boubacar Ndiaye, Mle 1438 ;
- Mamadou Bâ, Mle 1379 ;
- Babacar Mbaye, Mle 1429 ;
- Sirakatou Coly, Mle 855 ;
- Souleymane Diallo, Mle 1409 ;
- Babacar Dramé, Mle 1434 ;
- Malick Cissé, Mle 1437 ;
- Fernand Kadempeul, 1084 ;
- Félix G.M. Ndiaye, Mle 1430 ;
- Babacar Mbaye, Mle 1441 ;
- Amadou Dia, Mle 1329 ;
- Mamadou Keïta, Mle 1433 ;
- Amadou Ndiaye, Mle 1293 ;
- Mamadou Sène, Mle 5582/S ;
- Abdoulaye Kâne, Mle 4879/S ;
- Alassane Diallo, Mle 1371 ;
- Abdoulaye Diagne, Mle 1464 ;
- Abdoulaye Guèye, Mle 1390 ;
- Ibrahima Seck, Mle 4532/S ;
- Meïssa Ndoïe, Mle 1253 ;
- Abibou Sall, Mle 1394 ;
- Amadou Sow, Mle 1159 ;
- Ibrahima Ndiaye, Mle 1208 ;
- Bourahima Ndao, Mle 1432 ;
- Seydina Niang, Mle 1264 ;
- Issa Ndiaye, Mle 1355 ;
- Issa Fall, Mle 1266 ;
- Bara Lô, Mle 1016 ;

- Fanjou Sagna, Mle 1262 ;
- Babacar Sarr, Mle 1188 ;
- Alwaly Loum, Mle 1328 ;
- Allassane Diallo, Mle 1392 ;
- Mbaye Ndiaye, Mle 1455 ;
- Cheikhou Dièye, Mle 1333 ;
- Assane Guèye, Mle 1436 ;
- El Hadji B. Lèye, Mle 1214 ;
- Abdoulaye Diop, Mle 1348 ;
- Mamadou Cissé, Mle 1393 ;
- Mamadou O. Ly, Mle 1178 ;
- Jacques J.N. Bara, Mle 1282.

Art. 2. — Les candidats admis reçoivent la qualité d'officier de police judiciaire pour compter du 1^{er} mai 1998.

Art. 3. — Le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE INTERMINISTERIEL n° 4803 en date du 13 juillet 1999 portant attribution de la qualité d'officier de police judiciaire à des militaires de la Gendarmerie.

Article premier. — les militaires de la Gendarmerie nationale dont les noms suivent, candidat à l'examen technique d'officier de police judiciaire, session 1998, sont déclarés admis par ordre :

- Calixte E.T.T. Semevo, Mle 1428 ;
- Magatte Diop, Mle 4452/S ;
- Mamadou Seck, Mle 1353 ;
- Coly Sène, Mle 5251/S ;
- Ousmane Aw, Mle 1289 ;
- Demba Diallo, Mle 5100/S ;
- Boucar Guèye, Mle 1460 ;
- Thierno Mbaye, Mle 5699/S ;
- Babacar Gaye, Mle 1373 ;
- Mamadou Fall, Mle 1143 ;
- Mbaye Sall, Mle 1415 ;
- Niokhobaye Diouf, Mle 4184/S ;
- El Hadji Badiane, Mle 5622/S ;
- Ndongo Fall, Mle 1278 ;
- Sérigne Lô, Mle 5724/S ;
- Khota Diop, Mle 1451 ;
- Ndiaga Gakou, Mle 1301 ;
- Oumar Guèye, Mle 1446 ;
- Abdoulaye Cissé, Mle 1261 ;
- Bassirou Diouf, Mle 4203.

Art. 2. — Les candidats admis reçoivent la qualité d'officier de police judiciaire pour compter du 1^{er} avril 1999.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté notamment l'arrêté interministériel n° 4177. MJ-MFA du 14 juin 1999.

Art. 4. — Le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

ARRETE MINISTERIEL n° 4621 MEFP-DMC en date du 2 juillet 1999 portant agrément de personnes physiques ou morales autres que les banques intermédiaires agréées habilitées à exécuter des opérations de change manuel.

Article premier. — M. Youssou Mbacké est agréé aux fins d'exécuter des opérations de change manuel sous le n° BC 1800018-MEFP-DMC.

Art. 2. — M. Youssou Mbacké est tenu, dans l'exercice de cette activité, de se conformer aux dispositions du règlement n° R09/98/RC du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats de l'UEMOA, à l'instruction n° 05/99/RC relative à la délivrance des allocations en devises aux voyageurs résidents et à l'instruction n° 06/99/RC relative à l'exécution des opérations de change par les personnes physiques ou morales autres que les banques intermédiaires agréées.

Art. 3. — L'exercice effectif de cet agrément par M. Youssou Mbacké est soumise à l'aménagement à cet égard de locaux fonctionnels.

Art. 4. — Le Directeur de la Monnaie et du Crédit, le Directeur national de la BCEAO et le Directeur général des Douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE MINISTERIEL n° 4628 en date du 2 juillet 1999 portant obligation de dépôt, à la Direction de la Prévision et de la Statistique, des états financiers annuels des entreprises visées par l'article 2. du règlement n° 04-CM-96 du Conseil des Ministres de l'UEMOA relatif au Système de Comptabilité ouest africain (SYSCOA).

Article premier. — Les entreprises sont tenues de fournir à la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) en trois exemplaires, les états financiers annuels

visés par les articles 8 et 12 du règlement n° 04-CM-96 du 20 décembre 1996 portant adoption d'un référentiel comptable commun au sein de l'UEMOA dénommé Système Comptable ouest africain (SYSCOA), sous les réserves prévues aux articles 11 et 13 dudit règlement, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- le tableau financier des ressources et des emplois ;
- l'état annexé ;
- l'état supplémentaire.

Art. 2. — Les états financiers annuels doivent être déposés à la DPS au plus tard quatre mois après la clôture de l'exercice comptable.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Art. 4. — Le Directeur de la Prévision et de la Statistique veillera à l'exécution du présent arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^e Samuel Baloucoune, *notaire*

20, Rue Abdoulaye Seck Marie Parsine x 5 Nord - Saint-Louis.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 30 Matam appartenant à M. Ousmane Ndiaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 551-SL appartenant à la « Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal » (BICIS). 2-2

Etude de M^e Nafissatou Diouf Mbodj, *avocat à la Cour*
34, Rue Jules Ferry - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 13257-DG appartenant à la dame Bouya Tandian Maréga. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 20254-DG appartenant à la dame Bouya Tandian Maréga. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 22650-DG appartenant à la dame Mariéma Marega. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 6223-DG appartenant aux héritiers de Mama Gniass Casset. 2-2

Cabinet de M^{rs} Mohamed Salim Kanjo et Boubacar Koita,
avocats associés,
66, Boulevard de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3440 de Thiès appartenant à M. Ugo Tasca. 2-2

Etude de M^{rs} Papa Ismaël Kâ et Alioune Kâ, *notaires*

92, rue Félix Faure - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1174-R appartenant aux sieurs et dames Mbaye Fall, Mamadou Fall, Mbenda Fall, Mandoye Fall, Raky Fall et Khardiata Fall.

2-2

Etude de M^e Boubacar Seck, *notaire*

27, rue Jules Ferry x Moussé Diop (ex-Blanchot) - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 25014-DG appartenant à M^{me} Rokhaya Mbaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 802 de Thiès appartenant à la Société anonyme dénommée « Compagnie foncière de l'Afrique » dont le siège social est à Paris, 94, rue de la Victoire. 2-2